



L'ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Modification des seuils, loi ASAP, nouveaux CCAG, loi Climat et résilience ... : intégrer toute la nouvelle réglementation dans ses pratiques

Le code de la Commande publique (CCP) s'inscrit dans une démarche de simplification et de modernisation du droit de la commande publique. Toutefois, la réglementation des marchés publics ne cesse de se réformer, de se renouveler. Ainsi, bien qu'entrée en vigueur le 1er avril 2019, le CCP a donné lieu à plusieurs ajustements (impulsés par la pandémie), tandis que des réformes anciennes sont en cours de finalisation (nouveaux CCAG). Face aux enjeux à la fois juridiques et économiques de la commande publique, les acteurs impliqués dans les marchés publics se doivent de mettre à jour leurs connaissances et de renforcer la sécurité juridique de leurs marchés publics.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

BEST-OF

Ref. : 6819232

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
HT (TVA en vigueur) : 1160
€ HT
NET (non assujetti) : 1160
€ NET

Code
Dokelio AF_0000103633

OBJECTIFS

- Intégrer la réforme des CCAG et les nouvelles dispositions de la loi ASAP dans vos pratiques
- Actualiser ses connaissances en matière de marchés publics

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des services achats-marchés
Gestionnaires de marchés, rédacteurs, juristes et toute personne intervenant dans des marchés publics
Entreprises répondant à des marchés publics
Avocats, conseils

PRÉREQUIS

Maîtriser l'ancienne réglementation des marchés publics

COMPÉTENCES ACQUISES

Préparer, lancer et exécuter un marché public conformément à la nouvelle réglementation

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Communauté d'apprenants
E-quizz amont
Modules vidéos
Présentiel
E-quizz aval

PROGRAMME

L'actualité des marchés publics

1er jour

La multiplication des seuils des procédures : quelles conséquences pratiques en 2022 ?

- Le seuil de 40 K€ : un palier mais pas pour tous les marchés !
- Le nouveau seuil à 100 K€ pour les marchés publics de travaux
- Les autres seuils particuliers, limités à des catégories de marchés ou dans la durée

La loi ASAP à intégrer dans les pratiques

- L'intérêt général comme nouveau cas de recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence.
- Faciliter l'accès des entreprises en difficulté et restreindre le risque de résiliation du marché
- La généralisation de mesure incitant à la sous-traitance dans les marchés globaux



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

ACP FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 53 94 74 90 - e-mail : serviceclient@acpformation.fr
Siret 400 915 583 00043



- Le nouveau régime des circonstances exceptionnelles (prolongation, pénalités...)
- L'actualisation des hypothèses de modification des contrats

La loi climat et résilience pour une commande publique plus responsable

- L'obligation d'une clause écologique.
- L'obligation de clauses liées au domaine social et à l'emploi
- Le renforcement des SPASER

ILLUSTRATION ET DÉBATS

2e jour

Les nouveaux CCAG applicables au 1er avril 2021

- Les objectifs de la refonte des CCAG : lisibilité, fluidité, simplicité
- Les principaux axes et enjeux de la réforme
- Point sur les principales modifications par catégorie de CCAG
- La création d'un nouveau CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre
- La prise en compte des enjeux sociaux, du développement durable, de la protection des données
- L'ajustement des règles d'exécution de dématérialisation et facturation
- La refonte des modalités de règlement amiable des litiges et des modalités de contestation
- L'arrêté modificatif du 7 octobre 2021

Retour sur un an d'actualité jurisprudentielle

- Les jurisprudences relatives à la définition des marchés publics et aux cas de recours
- Les jurisprudences impactant les règles de passation des marchés publics
- Les jurisprudences concernant les modalités d'exécution des marchés publics

Anticiper les actualités de demain

ILLUSTRATION ET DÉBATS

INTERVENANTS

Matthieu KLUCZYNSKI

avocat

MCH Avocat AARPI

Mélanie COURET-HAMON

Rhône-Alpes

Mélanie COURET HAMON

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

LIEUX ET DATES





À distance
07 et 08 avr. 2022
29 et 30 sept. 2022

Paris
24 et 25 janv. 2022
04 et 05 juil. 2022
05 et 06 déc. 2022

Lyon
16 et 17 mai 2022
06 et 07 oct. 2022



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

ACP FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 53 94 74 90 - e-mail : serviceclient@acpformation.fr
Siret 400 915 583 0043